

DÉCISION DU MAIRE

Direction des Ressources Humaines
Sophie GOMES
Décision n° DEC_2024_043

Objet : Formation aux gestes d'urgences Petite Enfance et manipulation des extincteurs

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,
CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place des formations à l'attention des agents communaux,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure une convention avec la société « 360 DEGRÉS SÉCURITÉ » sise 2 ruelle Barrot à FÉROLLES-ATTILLY (77150), pour la mise en place d'un objectif professionnel de formation suivante : « réaliser les gestes de premiers secours face à une situation d'accident sur un nourrisson ou un jeune enfant » et « maîtriser l'usage des extincteurs en situation réelle lors d'un début d'incendie ».

Article 2 : Cette formation se déroulera le mercredi 5 juin 2024 dans les locaux du multi-accueil de l'Envol sis 99 rue Maurice Rigolet à Paray-Vieille-Poste.

Article 3 : Le montant de la prestation pour la journée est fixé à 1 800 € HT (non assujetti à la TVA).

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au budget 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 091-219104791-20240411-DEC_2024_043-AU